



Europe : les collectivités françaises revendiquent leur rôle

Les membres de la Maison européenne des pouvoirs locaux réclament "le maintien de la politique de cohésion européenne" pour la période 2014/2020. Ils craignent une "renationalisation" et un fléchage sur les pays les plus pauvres et demandent à intervenir dans le choix de mobilisation des fonds.

"Il faut assurer la pérennité de la politique de cohésion européenne, outil de solidarité et de compétitivité territoriale" : les cinq présidents d'associations membres de la Maison européenne des pouvoirs locaux français (MEPLF) - AMF, ADF, AMGVF, FMVM et APVF(1) - réunis, le 8 septembre, pour faire un bilan au terme de cinq ans d'activité, revendiquent leur action commune sur les questions européennes et prennent position afin de réclamer "le maintien, pour la période 2014/2020, de la politique de cohésion au niveau européen". Leur crainte ? Que cette politique soit renationalisée et qu'elle soit réservée aux pays les plus pauvres, ont-ils exprimé lors de la conférence de presse, organisée le jour-même. "Il faut maintenir l'ensemble de la couverture, ainsi que l'objectif de compétitivité", commente Jacques Péliissard, président de l'AMF, qui rappelle qu'en France, la politique de cohésion a permis, entre 2000 et 2006, d'aider 140 000 projets et de créer 200 000 emplois.

L'enjeu de la gouvernance

Les Etats européens bénéficient, au titre de cette politique, de 347 Md€ pour la période 2007/2013, dont 14,3 Md€ pour la France. Les collectivités territoriales, opérateurs, veulent intervenir dans les choix de mobilisation. "Il faut éviter la captation par l'Etat des moyens, à travers l'instruction des dossiers", commente Jean Pierre Balligand, premier vice-président de l'APVF. Les élus réclament, au niveau national, la présence des collectivités territoriales dans le comité de suivi des fonds structurels européens, pour mieux flécher les fonds. "Les sommes existent, il faut les affecter sur des politiques concrètes, actées au niveau européen". Les associations souhaitent également être consultées officiellement dans le processus d'élaboration de la position française relative à ces questions.

De même dans le cadre des décisions européennes : "plus aucune politique nationale n'est possible sans les collectivités territoriales. Cela vaut aussi pour l'Europe", ajoute Claudy Lebreton, président de l'ADF. La MEPLF propose de "définir des mécanismes de partenariat au niveau européen, en-dessous du niveau régional". Souhaitant "peser en amont sur la politique européenne", ses membres suggèrent que "toute directive reçoive l'avis des collectivités françaises". Ces dernières bénéficient de 24 représentants au Comité des Régions, dont douze représentants des régions, six des départements et six des communes.

Le cinquième rapport sur la cohésion européenne sera présenté fin octobre/début novembre, avec les grandes orientations de la réforme. En avril 2011, la Commission européenne fera les premières propositions

chiffrées pour la période 2014/2020. Ces propositions devront être approuvées pour la première fois en co-décision par le Conseil des ministres et le Parlement européen. "L'avenir de la politique de cohésion se joue pour la décennie, dans une Europe élargie, avec de fortes disparités infra-régionales", souligne Bruno Bourg Broc, président de la MEPLF depuis le 1er juillet. "Il faut défendre les intérêts des collectivités locales".

Des attentes "urbaines"

Les représentants de la MEPLF demandent le maintien d'une politique de cohésion au niveau européen, permettant de financer des enjeux et des projets locaux qui n'apparaissent pas dans une approche purement nationale. La couverture de l'ensemble du territoire implique aussi la prise en compte des besoins spécifiques des zones urbaines, rurales et des collectivités ultrapériphériques. Michel Destot, président de l'AMGVF, défend le besoin d'une meilleure intégration de la dimension urbaine dans cette politique : "en 20 ans, la carte de la pauvreté a beaucoup évolué. Elle concernait surtout les personnes âgées en milieu rural, et elle touche aujourd'hui des jeunes, essentiellement d'origine étrangère et de familles monoparentales, en milieu urbain", commente-t-il. "L'organisation urbaine se révèle explosive, il faut des moyens supplémentaires fléchés sur nos territoires". La MEPLF demande ainsi que chaque programme régional présente un volet urbain doté d'une enveloppe financière spécifique, pour traiter des actions dans un quartier, une ville ou à une échelle géographique plus large. Les villes ou entités urbaines pourraient "être associées à l'élaboration et à la mise en œuvre de ces programmes opérationnels régionaux".

Les représentants de la MEPLF rencontreront ces prochains jours le secrétaire d'Etat aux Affaires européennes, Pierre Lellouche, et le commissaire au Marché intérieur, Michel Barnier. "Nous viendrons avec notre paquet de propositions", a affirmé le président. En visite à Paris, mercredi 8 septembre, le commissaire européen en charge de la politique régionale, Johannes Hahn, n'a pas rencontré les membres de la MEPLF, mais il s'est réuni avec les présidents de régions françaises, qui réclament, pour leur part, la gestion des fonds structurels européens par les Régions. Johannes Hahn a assuré que "toutes les régions d'Europe continueront à toucher des fonds européens après 2013". Mais qui décidera de leur affectation ?

Marina Caetano Viellard

(1) Association des maires de France, Association des départements de France, Association des maires de grandes villes de France, Fédération des maires de villes moyennes et Association des petites villes de France.